

Enfant en difficulté scolaire : Quel examen pour quelle difficulté ? *pour*

une part : Source : DIFFICULTÉS ET TROUBLES DES APPRENTISSAGES CHEZ L'ENFANT À PARTIR DE 5 ANS Société Française de Pédiatrie

Premier réflexe :

Proposer aux parents de prendre contact avec l'équipe de l'école de l'enfant pour mettre en place une réflexion sur la situation globale de l'enfant.

Un bilan orthophonique

Retard ou difficultés durables dans la progression de l'acquisition de la lecture, de l'orthographe, du calcul, d'autant plus que l'enfant a déjà eu un retard ou des troubles du langage oral en maternelle.

Suspicion de dyslexie, dysorthographe, dyscalculie.

Il fait l'objet d'une prescription médicale : le médecin recevra le compte rendu écrit mentionnant les tests utilisés et les résultats, les objectifs et le projet thérapeutique.

- CMP, voir fiche pratique « Santé » orthophoniste dans le privé

Un examen ORL :

Doute sur la qualité de l'audition.

Otites à répétition.

Troubles de l'acquisition du langage oral.

- Centre de santé, voir fiche pratique « Santé » ORL privé

Un examen ophtalmologique :

Mauvaise position pour lire.

Difficultés pour lire de loin.

Céphalées en fin de journée.

Baisse de l'acuité visuelle.

- Centre de santé, voir fiche pratique « Santé » ophtalmologue privé

Un bilan psychomoteur

Retard ou troubles de l'acquisition du schéma corporel, de la latéralisation, de l'orientation dans l'espace et le temps.

Maladresse motrice.

- C.M.P voir fiche pratique « Santé »

Un avis pédopsychiatrique :

Suspicion de trouble du développement de la personnalité, de trouble psychotique, de trouble de l'humeur ou de trouble envahissant du développement.

Dysfonctionnements familiaux majeurs, symptômes et/ou comportements entraînant souffrance de l'enfant et/ou de la famille.

Échec en rupture avec le fonctionnement antérieur.

- C.M.P voir fiche pratique « Santé »

Un avis neuropédiatrique

Examen neurologique faisant évoquer une pathologie neurologique ou neuro-musculaire.

Anomalie du développement du périmètre crânien.

Antécédents de souffrance néonatale ou de pathologie neurologique.

Suspicion de Trouble Déficitaire d'Attention/Hyperactivité.

Trouble complexe des apprentissages.

- CMP voir fiche pratique « Santé »

MDPH

La **Maison Départementale des Personnes Handicapées** est un lieu unique de service public visant à accueillir, informer, orienter et accompagner les personnes handicapées et leurs familles dès l'annonce du handicap et tout au long de son évolution. Leurs équipes examinent chaque situation de manière pluridisciplinaire et évalue les besoins dans leur globalité avec pour fil conducteur l'élaboration d'un véritable projet de vie.

Elles décident de l'attribution des aides et prestations, liées au handicap

- <http://www.mdpsh.fr/>